

SEANCE DU 17 MAI 2018

L'an deux mille dix huit le dix sept mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Bernard MAGES, Frédéric SEMPER, Geneviève LEGRAND, Annick IGLESIAS, Sandrine CROS.

Excusés : Karine MALLEVILLE, Boris CHRISMANT, Jean-Claude SAVIGNAC (pouvoir à Mme ROUMIGUIERES), Christopher BALDWIN, Aurélien GARRIGUES.

Convocation du 11 mai 2018.

A la demande de Mme le Maire, M. Zugmeyer de la société AXA France présente le projet de mutuelle santé. Cela concernerait essentiellement les retraités, les agriculteurs et les non-salariés. Avec l'accord du conseil municipal, Axa proposerait un rabais de 30% pendant un an, ce rabais resterait valable pendant toute la durée du contrat avec l'assuré.

Mme le Maire signale que la mairie ne mettra pas de local à la disposition d'Axa car nous avons déjà un assureur sur la commune, ce serait de la concurrence déloyale. La mairie autorisera seulement une réunion publique d'information.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu de la séance du 5 avril 2018 :

M. BOUYSSIERE a demandé que le point 13 « Fonctionnement du Conseil Municipal » soit évoqué en premier. Mme le Maire estime qu'il est préférable de respecter l'ordre du jour, les sujets à étudier n'étant pas très longs.

Mme LEGRAND demande si les élus ont envoyé un courrier au Préfet. Mme le Maire confirme.

M. BOUYSSIERE et Mme IGLESIAS souhaitent apporter des modifications au paragraphe VIII-1 « Projet asinerie », en particulier que Mme le Maire reconnait avoir fait un faux et que cela a déjà été fait par le passé. Mme le Maire refuse, elle n'a jamais déclaré avoir fait un faux. La délibération a été annulée et le compromis de vente aussi, ceux qui sont contre le compte rendu peuvent refuser de le voter et en indiquer la raison soit sur le compte rendu même, soit sur le compte rendu de la séance suivante.

M. FABRE explique qu'il est au conseil municipal depuis presque 25 ans (un mandat avec M. Mercadier, 2 mandats avec M. Alaux et 4 ans depuis le début de ce mandat) et qu'il y a eu beaucoup de délibérations rattachées, en général le conseil était informé à la séance suivante.

M. BOUYSSIERE et Mme IGLESIAS signalent que le projet asinerie n'était pas indiqué dans l'ordre du jour, ce sujet a été discuté et voté en questions diverses, habituellement il n'y a pas de vote dans les questions diverses.

Mme le Maire explique qu'entre l'envoi de la convocation et la réunion du conseil, il peut arriver des délibérations à prendre, parfois la veille ou le jour même de la séance. M. BOUYSSIERE indique que dans ce cas il faut l'annoncer au début de la séance.

La tension monte, les élus en colère se mettent à parler tous en même temps.

Mme CROS quitte la séance à 21 heures, suivie par M. BOUYSSIERE, Mme ROUMIGUIERES et Mme IGLESIAS.

Il ne reste que 6 conseillers présents, ils ne peuvent voter car il n'y a plus de quorum. Ils décident cependant d'évoquer certains des sujets à l'ordre du jour.

II-Délibération plan de financement espaces sportifs :

M. FABRE a établi un plan de financement pour la salle de squash et le boulodrome. Les coûts respectifs sont de 65 145 € et 65 955 €.

Pour la salle de squash, nous sollicitons les subventions suivantes :

-30% du Département

-30% de la Région

-10% de l'Etat.

Pour le boulodrome, nous avons déjà obtenu 7 500 € du Département, il conviendrait de demander 30% à la Région et 10% à l'Etat.

M. FABRE a tous les devis en sa possession, il regrette que la délibération ne soit pas votée afin de solliciter les financements.

III-Mutuelle santé AXA :

Les élus n'ont pas été convaincus par la présentation de M. Zugmeyer.

Mme LEGRAND indique que la proposition d'Axa est en réalité beaucoup plus complexe.

IV-Limite terrain Balat (ex maison Malaval) :

Mme le Maire expose la situation.

Des personnes seraient intéressées pour acheter la vieille grange derrière le lotissement appartenant à M. Balat. La commune possède 2 petites parcelles entre ce bâtiment et le chemin piétonnier. Il y a quelques années, la mairie avait proposé à M. Balat d'acquérir ces parcelles pour 5 € le m², mais ce dernier avait refusé estimant que c'était trop onéreux.

Les futurs acquéreurs souhaiteraient acheter ces 2 parcelles, la commune retiendrait une bande de terrain de 1 mètre afin d'élargir le chemin pour que les véhicules chargés de l'entretien puissent accéder à la station de relevage du lotissement.

V-Mise en demeure Hôtel restaurant Les 2 Rivières :

Mme le Maire rappelle que la commission de sécurité a émis un avis défavorable suite à la visite de l'hôtel restaurant en 2016. Les services préfectoraux veulent savoir si des travaux ont été réalisés, sinon Mme le Maire doit procéder à la fermeture de la partie hôtelière de l'établissement. A défaut, c'est le Préfet qui ordonnerait la fermeture dans le cadre de son pouvoir de substitution.

Mme le Maire a demandé à M. Doucet de lui lister les travaux déjà effectués.

VI-Label pêche : compte rendu de la réunion :

Ce sujet sera évoqué lors d'une prochaine séance.

VII-Devis bétonnage chemin de St Cambraire :

Sujet reporté à une date ultérieure.

VIII-Projet Sicep :

Tarn-et-Garonne Habitat a racheté les 14 appartements de Promologis afin d'aménager une résidence senior de 7 T2 et 7 T3. La société Sicep est chargée de l'élaboration de ce projet.

IX-DSP : compte rendu de la réunion de travail :

M. FABRE rappelle qu'une première réunion a eu lieu pour la DSP (Délégation de Service Public) de l'escale et du camping.

Pour obtenir l'agrément de l'Education Nationale pour l'hébergement de groupe, il faut sécuriser la cage d'escalier pour empêcher les enfants de sortir à l'insu des encadrants.

Mme LEGRAND demande quand aura lieu la prochaine réunion sur la DSP, M. FABRE indique qu'aucune date n'a été fixée pour l'instant.

Pour la DSP, il est prévu de faire 2 lots, les personnes pourront répondre à un seul lot ou aux deux. La mairie accordera la priorité à ceux qui feront une offre pour les 2 lots.

Mme LEGRAND estime qu'une personne ne peut gérer à la fois le camping et l'escale, c'est trop différent. M. FABRE précise qu'un gestionnaire peut le faire en recrutant du personnel.

X-Accessibilité mairie : modification du projet :

Mme le Maire rappelle qu'il était prévu d'aménager la salle des fêtes avec des meubles modulables, cela a été rejeté par la commission d'accessibilité. Claire Vassal a établi un autre projet.

La réserve parlementaire est à demander avant fin octobre, nous allons commencer l'isolation de la salle des fêtes.

Enedis va déplacer son transformateur, non pas sur le quai de l'Aveyron mais derrière l'église, à la place de l'ancien transformateur qui a brûlé.

XI-Point sur les travaux (centre de loisirs, baignade...) :

Sujet reporté à une date ultérieure.

XII-Chaussée des Arènes :

Mme le Maire n'a pas reçu d'informations sur ce projet.

XIII-Fonctionnement du Conseil Municipal :

Sujet reporté à une date ultérieure.

XIV-Questions diverses :

-Mme LEGRAND va recommencer les boutiques éphémères cet été. L'ancien local du notaire sera peut-être utilisé. M. HEBRARD signale que le notaire est locataire de ce local, cela peut poser problème vis-à-vis de l'assurance.

-M. FABRE indique que le fils Decomps ne sera pas surveillant de baignade cette année, il a raté son examen. Un jeune de Toulouse s'est présenté, la commune prendra en charge le loyer.

-M. SEMPER rappelle que Laguépie est référencé en tant que point d'accueil VTT, il demande où se trouve le panneau. Il a été retiré, il faudra le rechercher.

Mme le Maire a reçu des personnes du Conseil départemental pour la véloroute des Gorges de l'Aveyron. Le Département est en train de finaliser cet ancien projet. Où mettre le point d'arrivée ? Au Foirail, à l'escale... Il faut des toilettes à proximité.

M. FABRE propose la place Occitane qui se trouve près de l'office de tourisme et près du Viaur.

-Mme LEGRAND fait remarquer que le bar du Viaur est à vendre.

M. FABRE signale que le Troubadour a été vendu.

-M. MAGES invite le conseil à venir voir le retable de Puech Mignon qui a été refait.

Séance levée à 23 heures.